

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

<http://douane.gouv.fr/>

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.57.53.47.03 ; Fax : 01.57.53.49.37

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 12 février 2015

Saisie de 273 kg d'herbe de cannabis sur l'A9

Mercredi 11 février, les douaniers de Montpellier ont saisi plus de 273 kg d'herbe de cannabis lors du contrôle d'un poids lourd sur l'A9. La valeur de la marchandise est estimée à plus de 2,1 millions d'euros sur le marché illicite de la revente de stupéfiants au détail.

En contrôle dynamique, les motards des douanes ordonnent au chauffeur d'un camion d'immatriculation néerlandaise de se rabattre sur l'aire d'autoroute la plus proche. Seul à bord, le conducteur présente dès le début du contrôle des documents relatifs au transport d'un chargement de riz et de jouets.

A l'ouverture de la remorque, les agents constatent immédiatement la présence de quatorze cartons posés sur le chargement de riz. A l'intérieur de ces derniers, ils découvrent de l'herbe de cannabis de qualité supérieure, de type « skunk », conditionnée sous vide.

Les suites judiciaires sont confiées au SRPJ de Montpellier.

Le 4 février dernier, les douaniers de Perpignan ont saisi 310 kg de résine de cannabis au Perthus.



Contacts presse :

Service de Presse, Nicolas Barraud : 01 57 53 42 11

André Tabaries, Direction régionale des douanes de Montpellier : 09 70 27 69 49